

Calendrier et procédures d'orientation par la CDOEA vers les enseignements adaptés pour les élèves de collège

à diffuser à l'ensemble des personnels concernés

PERIODES	ETAPES	INFORMATIONS ET OUTILS Site DSDEN 29-ASH adaptation
http://www.ia29.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/site/ia29/Accueil/circonscription/pid/21018		
2nd trimestre Avant le conseil de classe du 2 nd trimestre	Informations aux responsables légaux de l'élève Sollicitation du psychologue de l'éducation nationale (EDO) pour un bilan psychologique	<i>Plaquette d'information à remettre aux parents</i> <i>Carte et annuaire segpa</i>
Février-mars	Recueil de l'accord préalable de la famille pour la constitution du dossier : Lors du conseil de classe, si l'équipe pédagogique propose une orientation vers les EGPA, le chef d'établissement reçoit la famille pour information et avis <u>Demande de dossier en ligne par le chef d'établissement</u> (pour les élèves non pré-orientés) Constitution du dossier	<i>Circulaire départementale</i>
		<i>Compte rendu d'équipe éducative</i>
		<i>Imprimé d'entretien préalable</i>
		<i>Accès direct à l'espace des établissements scolaires sur le site DSDEN 29-ASH Adaptation</i>
		<i>ANNEXE 2 : Composition du dossier</i>
Début de 3^{ème} trimestre	<u>Pour les élèves non pré-orientés :</u> Transmission du dossier complet par le chef d'établissement à la CDOEA <u>Pour les élèves pré-orientés :</u> Transmission du volet complémentaire au dossier de pré-orientation <u>Pour les élèves déjà en segpa</u> concernés par une demande d'internat à l'EREA transmission des éléments sociaux et médicaux	<i><u>Date de retour précisée par courriel</u> à l'enregistrement de la demande de dossier.</i> <i>NB les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas examinés</i> <i>Volet complémentaire au dossier de pré-orientation</i> <i>Date de retour : 15 mai</i> <i>Date de retour : 30 mai</i>
Au cours du 3^{ème} trimestre	Examen du dossier par une sous-commission de la CDOEA	<i>La CDOEA : rôle, composition, fonctionnement</i>
Début juin	Proposition d'orientation par la CDOEA	<i>Courrier aux responsables légaux</i> <i>Courriel aux établissements</i>
Fin juin	Si accord des familles : Affectation de l'élève (dans la mesure des places disponibles) Si refus de la famille : Poursuite de la scolarité en cursus général	<i>Courrier aux responsables légaux</i> <i>Courriel aux établissements</i>